

AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur la demande de permis d'aménager des Sables d'Olonne Agglomération pour le projet de « Parc d'Activités de Port Olona 3 » dans le cadre du schéma d'aménagement de Port Olona 2040

Par arrêté en date du 24 juin 2025, Monsieur le Maire des Sables d'Olonne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis d'aménager pour le projet de « Parc d'Activités de Port Olona 3 » dans le cadre du schéma d'aménagement de Port Olona 2040 menée par Les Sables d'Olonne Agglomération dont les coordonnées sont les suivantes : 21 Place du Poilu de France 85100 Les Sables d'Olonne.

L'enquête publique se déroulera du mardi 15 juillet 2025 (8h30) au vendredi 22 août 2025 (19h00) inclus, soit pendant 38 jours consécutifs.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront consultables pendant la durée de l'enquête publique du mardi 15 juillet 2025 (8h30) au vendredi 22 août 2025 (19h00) :

- En version papier
 - A l'Hôtel de Ville des Sables d'Olonne - siège social des Sables d'Olonne Agglomération - 21 Place du Poilu de France - 85100 Les Sables d'Olonne : Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et les mardis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00.
 - à la mairie annexe de la Jarrie - Rue des Sables - 85340 Les Sables d'Olonne, Les lundis, mardis, mercredis et jeudis : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et les vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00.
- En version dématérialisée
 - depuis les sites internet du registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6416>, de la Ville des Sables d'Olonne (www.lessablesdolonne.fr) et des Sables d'Olonne Agglomération (www.isoagglo.fr).
 - le dossier sera également accessible gratuitement sur un poste informatique situé à l'Hôtel de Ville des Sables d'Olonne et à la mairie annexe de la Jarrie aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra faire part de ses observations et propositions :

- Sur les registres en version papier, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur le Commissaire enquêteur et mis à disposition du public au siège des Sables d'Olonne Agglomération (Hôtel de Ville des Sables d'Olonne) et à la Mairie Annexe de la Jarrie pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Par voie électronique sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/6416>) qui permet la transmission d'observations électroniques ou par mail à l'adresse enquete-publique-6416@registre-dematerialise.fr ;
- Par courrier postal à l'adresse suivante en précisant la mention « enquête publique relative au projet Port Olona 3 » et « à l'attention du commissaire enquêteur » : Les Sables d'Olonne Agglomération - 21 Place du Poilu de France - 85100 Les Sables d'Olonne.

Toutes les observations et propositions du public seront consultables sur le registre dématérialisé dans les meilleurs délais. Ainsi, les observations transmises par courriers, courriel, sur les registres papier seront insérées dans le registre dématérialisé pour être visibles par tous.

Monsieur Dominique SERIN est nommé par le Tribunal Administratif de Nantes en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique et madame Anne-Claire MAUGRION en qualité de suppléante.

Le commissaire enquêteur recevra à l'Hôtel de Ville des Sables d'Olonne aux dates et horaires suivants :

- mardi 15 juillet 2025 de 8H30 à 12H,
- mercredi 6 août 2025 de 8H30 à 12H,
- lundi 21 juillet 2025 de 8H30 à 12H,
- vendredi 22 août 2025 de 8h30 à 12h.

Et le commissaire enquêteur recevra en mairie annexe de la Jarrie aux dates et horaires suivants :

- mardi 15 juillet 2025 de 13H30 à 17H,
- lundi 11 août 2025 de 8H30 à 12H00,
- mercredi 30 juillet 2025 de 8H30 à 12H,
- vendredi 22 août 2025 de 13h30 à 19h.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours, pour transmettre à Monsieur Le Président des Sables d'Olonne Agglomération le dossier avec son rapport dans lequel figure ses conclusions motivées. Simultanément, une copie du rapport et des conclusions sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes et à Monsieur Le Maire des Sables d'Olonne. **Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie des Sables d'Olonne et au siège des Sables d'Olonne Agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture pendant une durée d'un an. Ils seront également consultables pendant la même durée sur le site internet de la Ville des Sables d'Olonne (www.lessablesdolonne.fr) et des Sables d'Olonne Agglomération (www.isoagglo.fr)**

A l'issue de l'enquête publique, les Sables d'Olonne Agglomération se prononcera par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération projetée. Cette décision prendra la forme d'une délibération. Le projet tel qu'il est soumis à l'enquête publique pourra être modifié par le Conseil Communautaire. Ces modifications devront résulter de l'enquête publique et ne pas porter atteinte à l'économie générale du projet. La demande de permis d'aménager fera l'objet d'un arrêté refusant ou accordant la demande au titre du Code de l'urbanisme par le maire des Sables d'Olonne.

Toute information sur la procédure et sur le projet de « Parc d'activités Port Olona 3 » pourra être obtenue auprès de la mairie des Sables d'Olonne, autorité organisatrice de l'enquête.